

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 2 juillet 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015

2015 DDEEES 143 La Place - Centre culturel Hip Hop (1e) - Subvention (200.000 euros) et convention avec l'association La Place.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 juin 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association La Place dans le cadre de la création du centre culturel Hip Hop dans la Canopée des Halles ;

Vu l'avis du Conseil du 1er arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de partenariat 2015, dont le texte est joint en annexe, avec l'association La Place - Centre culturel Hip Hop sise 226, rue St Denis, 75002 Paris, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 200.000 euros est attribuée à l'association La Place - Centre culturel Hip Hop, numéro SIMPA 182456.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 12165 du budget d'investissement de la Ville de Paris, exercices 2015 et suivants, sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO